



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Compte rendu du GT Contrôle fiscal mercredi 14 février 2018

La CFTC Finances Publiques s'est toujours positionnée pour un dialogue réel, constructif et dans le sens de l'échange.

Aussi, elle déplore que le groupe de travail relatif à la modification des indicateurs du CF n'ait lieu qu'après la circulaire du 05/12/2017 qui les présente.

La CFTC constate que la refonte des indicateurs, bien que certainement nécessaire sur certains aspects, s'appuie désormais officiellement sur un argumentaire très largement inspiré des critiques du monde de l'entreprise, par nature hostile au Contrôle fiscal.

Pour la CFTC DGFIP, il est symptomatique de retrouver dans la circulaire pas moins de 3 fois le mot « intrusif », (ou intrusive), et le mot « tatillon ».

Le contrôle fiscal est par nature intrusif dès lors qu'il demande au contribuable le justificatif d'un point soulevé par le vérificateur. Ceci n'est pas nouveau, cela restera le cas tant que le contrôle existera.

Les vérificateurs et leurs chefs de brigades vivent assez mal ce discours qui stigmatise inutilement leur exercice d'une mission noble de notre administration.

Les nouveaux indicateurs entérinent la faiblesse de la programmation faite par les PCE, faiblesse qui pourtant est organisée par l'administration qui a dépouillé ces structures d'une part importante de leurs agents, réduisant de fait le CSP et la programmation qui s'ensuit à une variable d'ajustement alors que les agents restant sont submergés par les rescrits, les remboursements de crédit de TVA ou les contentieux complexes.

Pour la CFTC, les orientations prises dans cette circulaire ainsi que les indicateurs nouveaux mis en place, introduisent une notion déviante, celle de la détermination en amont des capacités de paiement des entreprises ciblées par une action de contrôle.

Il convient de rappeler que les 3 finalités du CFE sont bien budgétaire certes, mais aussi répressive et dissuasive. Aussi il est à redouter qu'une attitude visant à écarter de fait des cibles de contrôle les entreprises en procédure collective soit de nature à amplifier ce mode de gestion.

La finalité dissuasive permet également d'intervenir, une fois dans l'entreprise, sur des points que l'examen du bureau ne permettait pas de déceler.

Par ailleurs, la confiance absolue dans les futurs outils de data mining permettant d'affiner la qualité de la programmation, nous semble démesurée.

Pour la CFTC, s'orienter vers une société de confiance, ne signifie pas baisser sa garde, et si le civisme fiscal doit être valorisé, il convient de donner aux acteurs de la mission de contrôle les moyens efficaces de traquer et sanctionner les comportements véritablement frauduleux.

La CFTC DGFIP suivra les différents GT programmés sur la thématique du contrôle fiscal.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com